

l'amendement ne s'oppose pas au principe du projet de loi. Les autorités en question indiquent, les députés doivent s'en rendre compte, qu'il ne s'agit pas d'un amendement qui s'opposerait à l'idée maîtresse d'un bill. Les amendements doivent évidemment contester le principe d'un projet de loi. C'est une situation qui impose plus de restrictions que s'il fallait un amendement ne s'opposant qu'à l'idée maîtresse. Un amendement doit énoncer un principe contraire au principe du bill plutôt qu'à l'idée maîtresse de ce dernier.

Je signale en second lieu qu'un amendement ne doit pas dépasser la portée d'un bill. Pour ce qui est de la question de pertinence, j'ai l'impression que l'amendement à l'étude dépasse la portée du bill. Je trouve très sensé l'argument du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Selon lui, si l'amendement était accepté du point de vue de la procédure, cela reviendrait effectivement à retirer le bill à la Chambre. Le débat porterait alors sur des suggestions et propositions sur la façon de s'attaquer au problème de différentes façons.

Voilà pourquoi je dois, non sans regret, déclarer l'amendement inacceptable, à mon avis, du point de vue de la procédure.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Egmont (M. MacDonald)—Affaires indiennes—Réserve de l'île Lennox—L'aménagement d'une voie d'accès à l'Île-du-Prince-Édouard; la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—La consommation—La hausse du coût de l'alimentation—L'aide aux économiquement faibles; le député de Champlain (M. Matte)—Question posée au cabinet.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

MESURE TENDANT À ATTÉNUER LES EFFETS NÉFASTES DES SURTAXES ÉTRANGÈRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Pepin: Que le bill C-262, Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé présenté cet après-midi par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) sur le bill C-262, précisant la teneur de ce bill et les conséquences qu'il pourrait avoir sur l'industriel canadien. Ce bill vise à soutenir l'emploi au Canada.

Le ministre a dit que toutes sortes de critères pourraient être établis: critères à gauche, critères à droite, critères dans tel domaine industriel, critères dans tel autre, à un tel point qu'il ne s'agit plus que d'une loi remplie de critères de toutes sortes, et que la population, et même les industriels et les économistes conseillers du gouvernement ne comprendront pas non plus, parce que le ministre lui-même nous avouait tout à l'heure: Nous ne savons pas ce que cela va produire en emplois ou comme maintien d'emplois.

• (5.30 p.m.)

Le ministre disait aussi: Nous ne pouvons prévoir ce qui se produira, nous ne pouvons pas prévoir le commerce avec les Américains, nous ne pouvons pas prévoir ce qui se produira avec les Japonais, nous ne pouvons pas prévoir ce qui se produira dans l'industrie textile, dans l'industrie des pâtes et papiers, dans l'industrie du contre-plaquée, dans l'industrie du vêtement, dans toutes sortes d'industries canadiennes. Le ministre nous dit carrément: Nous ne pouvons pas prévoir; seulement, nous tenterons de trouver une solution. Il reconnaît que le bill C-262 n'offre aucune solution.

Dimanche soir, j'entendais le ministre au réseau de Radio-Canada, s'entretenant avec deux journalistes, son bon ami Pierre Nadeau, et un journaliste du journal *La Presse*. Le ministre avouait ceci en toute franchise: Si nous faisons les bons petits garçons, peut-être que M. Nixon va alléger le fardeau de sa taxe de 10 p. 100! Si nous râpons à plat ventre devant le gouvernement américain, peut-être que le gouvernement américain tiendra compte de nos courbettes! C'est un peu ce que le ministre disait dimanche aux deux journalistes présents. Il leur a dit: La taxe aura des effets néfastes dans trois mois, des effets incalculables dans six mois et des effets intolérables dans un an. C'est le ministre qui a dit cela!

Et tantôt, le ministre des Finances (M. Benson) nous répétera exactement ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous disait cet après-midi. Un peu plus tard dans la soirée, ou demain après-midi, ce sera le ministre de l'Agriculture (M. Olson) qui nous répétera exactement la même chose, en faisant croire que la surtaxe de 10 p. 100 imposée par les Américains sur les importations sera la cause de l'augmentation du nombre de chômeurs au Canada. Comme si avant cette prise de position américaine, nous n'avions pas de chômeurs au Canada!

Et le ministre disait encore, dimanche soir, aux deux journalistes: Il est malheureux que cette surtaxe nous soit imposée maintenant, car notre économie était relâchée, les choses allaient de mieux en mieux, il n'y avait plus de chômeurs, les industries fonctionnaient à plein rendement, alors que le contraire est la vérité.

Il y a tout juste deux jours, la compagnie General Motors, de Sainte-Thérèse-de-Blainville, près de Montréal, annonçait qu'elle avait averti le gouvernement en